

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Route Tchibanga-Gamba : une touriste française et son accompagnateur tués dans une collision

Lung MOUSSAVOU
Tchibanga/Gabon

UN accident d'une rare violence s'est produit le 27 décembre dernier sur l'axe Tchibanga-Gamba. Une collision entre un bus de transport suburbain et un pick-up de type double cabine a fait deux morts. Il s'agit de Dorothee Madeleine Lafond, la Française au volant du second véhicule, et Dabo Abraham, son accompagnateur gabonais. L'accident a fait aussi plusieurs blessés graves.

Selon les témoins, l'accident a eu lieu vers 18 heures. Le bus de marque Toyota à bord duquel avaient pris place 17 occupants (12 femmes, 3 hommes et 2 enfants) roulait dans le sens Gamba-Tchibanga. Tandis que la double cabine roulait dans le sens opposé. À son bord

se trouvaient 4 personnes, essentiellement des touristes, désireux de rallier Gamba. Mais parvenu à la hauteur du village Mougagara, à une centaine de kilomètres de Tchibanga (chef-lieu de la province de la Nyanga), les deux véhicules sont entrés en collision.

La violence du choc est telle que les deux occupants du pick-up, la conductrice française et l'accompagnateur gabonais, vont trouver la mort sur-le-champ. Les survivants diversement atteints ont été transportés d'urgence au Centre hospitalier régional Benjamin-Ngoubou de Tchibanga. Alors que les dépouilles de Dorothee Madeleine Lafond et Dabo Abraham ont été acheminées à la morgue peu avant 1 heure du matin.

Certains témoins croient savoir que les deux véhicules



Photo: Lung MOUSSAVOU

Le pick-up au sortir de l'impact.

roulaient à vive allure et sans phares avant l'impact. Mais aussi que la Française aurait été prise de panique au volant,

perdant complètement le contrôle de l'engin. Une enquête a été ouverte par le parquet de Tchibanga

pour déterminer les causes de ce drame, qui survient la veille des festivités de la Saint Sylvestre.

Barreau national du Gabon : " le barreau est un ordre et non un désordre "

Propos recueillis par G.R.M
Libreville/Gabon

L'union : Des avocats réunis récemment en assemblée générale ont élu Me Raymond Obame Sima au poste de bâtonnier. Est-ce la fin des divergences au sein de votre corporation ?

Me Jean-Paul Moubembe : "C'est à Port-Gentil où je suis sur un dossier que j'ai appris que certains jeunes avocats ont organisé une assemblée générale extraordinaire électorale. Je voudrais d'abord rappeler que le Barreau national du Gabon n'appartient qu'à l'État gabonais, c'est un Ordre et non un "Désordre". Serait-il toléré que je fasse autant, c'est-à-dire

organiser un tel désordre ? Un bâtonnier et un Conseil de l'Ordre sont élus de par la force de la Loi qui est l'expression du peuple, et non d'un groupe de gens non légitimes. Ce qui vient de se passer serait à l'origine de la naissance de deux groupes déclarés dans notre Barreau. Cette assemblée générale aurait été autorisée par le Conseil d'État.

Avez-vous reçu la décision de cette juridiction ?

- Dans tous les cas soumis au Conseil d'État, cette juridiction décide par écrit. En l'absence d'un écrit signifié ou notifié à toutes les parties, tout ce qui est dit c'est du pipeau !

Que compte alors faire le

groupe des légalistes ?

- Nous allons continuer au respect des lois de la République. En l'occurrence les textes organisant la représentation par l'avocat devant la Cour de cassation et la Cour constitutionnelle. Il est donc évident que le groupe des légalistes va s'organiser assez rapidement pour saisir les instances compétentes. Nous allons soumettre ce coup de force de certains des nôtres au Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI). Car le Barreau est une institution de la République. Nous allons également soumettre au Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative."

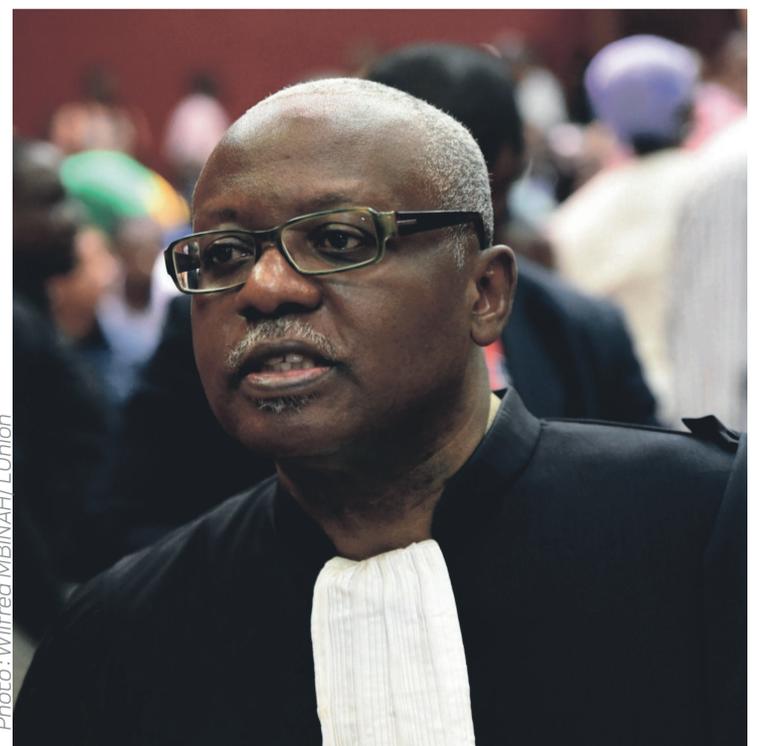


Photo: Wilfred MBINAH/L'Union

Me Jean-Paul Moubembe qui tient au respect de la légalité.